

INTERVENTION de Michel PARTAGE, Maire de VARAGES (83)

Michel PARTAGE rend compte de l'expérience de sa commune, qui a réussi à se libérer d'une Délégation de Service Public à une société privée et à revenir en régie communale.

La gestion privée ne donnait pas satisfaction à la commune. Il n'y avait pas de service de proximité et une seule personne s'occupait de plusieurs communes. Elle était donc difficile à joindre et en cas de problèmes (fuites par exemple), il fallait attendre plusieurs jours pour que la société intervienne.

Pour éviter tout problème, la compagnie chlorait au maximum légal, ce qui rendait l'eau imbuvable. Curieusement, le goût de l'eau n'est pas mentionné dans le contrat.

De plus, les travaux d'entretien n'étaient pas assurés régulièrement (château d'eau, réseau). Il faut savoir que l'entretien « normal » doit être assumé par la société privée, tandis que les travaux d'investissement sont payés par le budget communal. D'où l'intérêt pour les sociétés privées de laisser les réseaux se délabrer.

La campagne des municipales de 2001 s'est faite sur le thème de l'eau. Deux listes se sont affrontées : l'une pour le statu quo, l'autre pour le retour en régie. C'est cette dernière qui a obtenu 14 sièges sur 15.

Seules les communes de Mouans-Sartoux et Neufchâteau ont proposé leur aide à la municipalité pour mettre en place le retour en régie.

Actuellement, les revenus de l'eau engendrés par la gestion publique ont permis la création de 3 emplois à temps complet, qui assurent une permanence 24h/24, 7 jours sur 7. Conséquences : un service de proximité et une baisse des prix.

Michel PARTAGE a participé au congrès du FAME (Forum alternatif mondial de l'eau) à Genève et a lancé l'**appel de Varages** le 14/ 10/ 05 pour le service public de l'eau potable en France, qu'on peut consulter sur le site www.acme-eau.com ou sur celui de *France Libertés*, sur lequel on peut lire ces lignes de présentation :

« Dans le cadre du projet de réalisation d'un guide méthodologique à l'attention des élus souhaitant un retour en régie publique des services de l'eau dans leur commune, une journée de réflexion a été organisée à Varages le 14 octobre 2005.

A cette occasion, les élus et acteurs sociaux présents ont rédigé un appel qui a vocation à être diffusé et signé le plus largement possible dans les communes française ».

Les communes en gestion communale se regroupent en association, afin d'obtenir des moyens pour financer des avocats, des juristes, des techniciens... Le projet est d'étendre la gestion publique à d'autres pays et d'obtenir